

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/085

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 8
votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le dix-neuf novembre deux mille vingt quatre

Présents : M. CERQUEIRA ; D. CHAMBON ; R.DUFOUR ; F. GAILLARD ; R. GRENOUILLET ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A.RAVET

Excusés ayant donné pouvoir : F. TOMAS

Excusés sans pouvoir : N. BARNY ; F. CHALEIX ; P. GIBAUD

Absents : L. GABETTE ; P. GABORIAU ; C. VIARD

Secrétaire : F. GAILLARD

Question N°10

OBJET : BUDGET 2024 : PROPOSITION D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu les états de taxes et produits irrécouvrables présentés par Madame COLOMBIN, en tant que comptable public intérimaire,

Considérant que le recouvrement de certaines recettes communales du budget principal n'a pas pu être obtenu, alors que les procédures de poursuites ont été menées à terme mais se sont avérées inopérantes,

Considérant que le service de gestion comptable a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des sommes dues, sans succès, il est proposé les admissions en non-valeur suivantes :

Année	Titre	Article	Montant restant à recouvrir
2020	T-172	7588--	126.00
2020	T-110	7588--	117.30
2020	T-387	7588--	126.00
2020	T-216	7588-	126.00
2020	T-315	7588--	126.00
2020	T-461	7588--	149.94
2020	T-425	7588--	223.82
2020	T-216	752--	451.29
2020	T-414	752--	451.29
2020	T-172	752--	43.29
2020	T-461	752--	451.29
2020	T-387	752	451.29
2020	T-315	752	451.29
2020	T-110	752	43.29
2020	T-193	752	451.29
TOTAL 1			4 220.74
2021	T. 316	7067	0.05
2021	T. 873	7067	2.67
2021	T.316	7067	5.20
2021	T.216	7067	13.00
2021	T.611	7067	24.00
TOTAL 2			44.92

... / ...

*Considérant la nécessité de statuer sur ce dossier,
Vu les montants rappelés ci-dessus,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des votants** :

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de 4 265.66 € pour le budget principal

NOTE que les crédits nécessaires aux écritures pour le budget principal sont disponibles sur le budget 2024 au chapitre 65

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

Fait et délibéré à CUSSAC

Le 28 novembre 2024

Le Maire
Dominique CHAMBON

Affichée le : 02/12/2024

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 02/12/2024

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20241128-2024008_/2024085-DE
Reçu le 02/12/2024